

Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents, Mmes : DROUINEAU Catherine, NIVELAIS Karine, SEPPE Régine, Melle EVRARD Nathalie, MM : AIM Bruno, BUON Maurice, CLEMENT Denis, FAUCHER Thierry, GROS Jean Michel, GUENGARD Jean, LECOMTE Michel, LEDRU Stéphane, MEROUZE Christian
Absent excusé : M. Esnault procuration M. Buon

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers qui ont participé à l'organisation du 20^{ème} anniversaire du circuit des lutines, et contribué à la réussite de cette manifestation qui a réuni 220 personnes soit le tiers de la population.

M. Le Maire dresse le bilan financier et annonce qu'une réunion de la commission aura lieu afin d'établir un compte rendu pour les archives communales.

1. Lotissement

M. le Maire présente au conseil le plan du projet du lotissement « le Grand Champ »

Suite au dépôt du permis d'aménager du lotissement du Grand Champ, une réunion a eu lieu le 7 septembre avec les instructeurs de la DDT du Mans, deux représentants du Conseil Général, M. Bigot (Lelièvre), M. Barbier (géomètre, concepteur du permis) et les élus. Au cours de celle-ci, les différentes observations de la DDE et de la mairie ont été passées en revue pour obtenir des réponses ou des modifications acceptables par toutes les parties.

La cession de terrain nécessaire au projet d'aménagement du carrefour de la Chapelle fera l'objet d'une vente par le lotisseur à la commune. Le terrain sera ensuite rétrocédé au département puisque la route créée est une RD.

C'est la commune qui percevra la redevance de raccordement à l'assainissement et la TLE.

La commune a consulté les gestionnaires de réseaux : ERDF, syndicat du Jalais, Véolia pour l'assainissement. Leurs réponses permettront de prévoir les coûts à la charge de la commune

2. Droit de préemption

Suite à la visite de la maison Boulay 19 grande rue, et après réflexion les adjoints ont décidé de renoncer au droit de préemption. En effet, la création de deux locatifs dans cette maison serait coûteuse, avec des problèmes d'accès, de plus l'utilisation de la cour pour une extension de l'école difficilement réalisable.

3. Compte rendus réunions

- Diagnostic assainissement : Hydratec 13/09/10. Mme Drouineau

Présentation de la 1ère phase de l'étude : résultats des prélèvements et analyses. Globalement le réseau est en bon état. Le conseil décide de faire réaliser le passage caméra dans le réseau unitaire Grande rue par le bureau d'étude, comme prévu au devis (subventionné à 50% par l'agence de l'eau). Par ailleurs, le conseil est d'avis de demander que d'autres prélèvements soient réalisés en sortie de station, lorsque les bovins ne seront plus présents à proximité. En effet, considérant qu'une seule mesure a été effectuée, ils estiment que les résultats et conclusions sur l'efficacité de la station ne sont pas probants. Le problème de la clôture et du portail sera revu.

- SMIRGEOMES : M. Gros. Présentation du rapport annuel 2009 et du dossier sur la rénovation du site du Ganotin.
- Centre social rural 09/09/10. Le nouveau directeur est arrivé : Julien Vergnault
- Rentrée scolaire : 164 enfants fréquentent le sivos
- Communauté de communes : M. Gros : présentation du rapport annuel du centre aqualudique
En octobre une réunion avec tous les maires aura lieu sur la petite enfance.

4. Questions diverses

- Indemnité gardiennage église : le conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'appliquer l'augmentation réglementaire de 0.79% à l'indemnité de gardiennage de l'église, ce qui la porte à 90.22€ pour l'année 2010.
- de verser cette indemnité au nouveau curé de la paroisse: Monsieur l'Abbé Jean Bregeon
- Le règlement hygiène et sécurité préparé par le centre de gestion est adopté à l'unanimité
- Demande de M. Bezeaux propriétaire d'un terrain dans la côte de la Freutière de limiter la vitesse à 70 km/h au niveau du cimetière. Accord du conseil pour la transmettre avec un avis favorable au département et de réitérer sa demande pour la même limitation de la cote des Thuaudières.

Le conseil estime que la limitation de vitesse de la route entre le carrefour de la « la Roche » et Nuillé le Jalais à 50 Km/h ne se justifie plus depuis la cessation de l'activité du CET de Nuillé. La commune de Nuillé sera interrogée à ce sujet.

- Demande de M. Bourmault pour installation de 2 miroirs au Bas Tertre : la commission des chemins souhaite que la haie soit coupée pour améliorer la visibilité avant de se prononcer sur la pose d'un miroir.
Celui de Mme Croiseau sera changé car devenu inefficace.
- Suite à la demande du commerçant de changer son mode de chauffage pour passer au bois, Mme Drouineau et M. Lecomte l'ont rencontré. De cet entretien il ressort qu'il semblerait qu'il y ait un problème d'isolation du bâtiment. M. Bouillaux se plaint d'une facture excessive de gaz et d'électricité. Le conseil décide de vérifier et d'étudier cette demande.

Après en avoir délibéré le conseil décide de ne pas appliquer la clause de révision du loyer du commerce qui reste fixé à 190€ par mois.

- Suite au problème de disponibilité d'une conseillère Municipale le vendredi, le conseil décide que dorénavant le jour de réunion du conseil est fixé au mardi.

Prochain conseil mardi 9 novembre
La séance est levée à 23H10